

FCP GAT VIE MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 349 196 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 58 848 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la

présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE MODERE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94 117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
Portefeuille titres		993 705	903 026
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	591 268	440 064
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	402 437	462 962
Placements monétaires et disponibilités		360 727	322 004
Placements monétaires	AC2-a	221 268	96 269
Disponibilités	AC2- b	139 459	225 735
Total Actif		1 354 432	1 225 030
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1 -a	1 824	1 564
Autres créditeurs divers	PA1 -b	3 412	3 794
Total Passif		5 236	5 358
ACTIF NET			
Capital	CP1	1 290 348	1 161 802
Sommes capitalisables	CP2	58 848	57 870
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		58 848	57 870
Actif Net		1 349 196	1 219 672
Total Passif et Actif Net		1 354 432	1 225 030

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	61 450	61 356
Dividendes		26 846	24 208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 604	37 148
Revenus des placements monétaires	PR2	24 200	18 942
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		85 650	80 298
Charges de gestion des placements	CH1	-20 658	-18 260
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		64 992	62 038
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-5 129	-4 994
Résultat d'exploitation		59 863	57 044
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 015	826
Sommes capitalisables de l'exercice		58 848	57 870
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 015	-826
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		108 994	22 692
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		18 207	20 806
Frais de négociation des titres		-487	-1 545
Résultat net de l'exercice		186 577	98 997

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	186 577	98 997
Résultat d'exploitation	59 863	57 044
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	108 994	22 692
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	18 207	20 806
Frais de négociation des titres	-487	-1 545
Transactions sur le capital	-57 053	52
Souscriptions	16 426	121 219
Capital	14 948	112 626
Régularisation des sommes non capitalisables	730	2 616
Régularisation des sommes capitalisables	748	5 977
Droits d'entrée	-	-
Rachats	-73 479	-121 167
Capital	-66 926	-111 507
Régularisation des sommes non capitalisables	-3 191	-1 047
Régularisation des sommes capitalisables	-3 362	-8 613
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	129 524	99 049
Actif net		
Au début de l'exercice	1 219 672	1 120 623
A la fin de l'exercice	1 349 196	1 219 672
Nombre de Parts		
Au début de l'exercice	1 022 442	1 024 537
A la fin de l'exercice	977 509	1 022 442
Valeur liquidative	1,380	1,193
Taux de rendement	15,67%	9,05%

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018. Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 591 268 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions et droits rattachés			415 635	545 516	40,43%
TN0001800457	BIAT	760	63 733	83 975	6,22%
TN0003400058	AMEN BANK	1 275	46 995	63 417	4,70%
TN0002200053	BT	7 800	40 636	49 304	3,65%
TN0005700018	PGH	3 350	46 731	61 426	4,55%
TN0001100254	SFBT	1 194	17 446	14 948	1,11%
TN0006560015	SOTUVER	188	2 304	2 596	0,19%
TN0007270010	TPR	5 550	33 656	63 803	4,73%
TN0007610017	SAH	5 708	50 200	78 793	5,84%
TN0007670011	DELICE HOLDING	4 858	45 218	62 493	4,63%
TN0007440019	TELNET HOLDING	7 334	52 246	49 989	3,71%
TN0007740012	SAM AA	3 162	16 457	14 760	1,09%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	11	13	12	0,00%
Titres OPCVM			44 918	45 752	3,39%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	429	44 918	45 752	3,39%
Total			460 553	591 268	43,82%

AC1-b Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 402 437 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	20 000	20 333	1,51%
TN7PM93UZP50	EMP NAT TV 4èT Cat B	1 000	80 000	80 749	5,98%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 1erT 2023 CAT B	1 500	150 000	159 832	11,85%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	450	27 000	28 555	2,12%
TNMEZPU3I4U2	TJL 2023-1 TF 10.7%	1 000	60 000	61 027	4,52%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	500	50 000	51 941	3,85%
Total			387 000	402 437	29,83%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/--Values latentes	Valeur au 31/12/2025	+/--Values réalisées
Solde au 31/12/2024	864 343	16 962	21 721	903 026	-
Acquisition de l'exercice	86 387	-	-	86 387	-
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	86 387	-	-	86 387	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Cessions de l'exercice	-44 177	-	-	-44 177	18 207
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-44 177	-	-	-44 177	18 207
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	-59 000	-	-	-59 000	-
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-59 000	-	-	-59 000	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-		108 994	108 994	-
Variation des intérêts courus	-	-1 525	-	-1 525	-
Solde au 31/12/2025	847 553	15 437	130 715	993 705	18 207

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 221 268 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif Net
<u>BTC</u>					92 300	92 661	6,87%
TNINWHV0PEH1	BTC 52S 08-12-2026		8,25%	08/12/2026	92 300	92 661	6,87%
<u>Pensions livrées</u>					128 550	128 607	9,53%
TN0008000580	PL BNA 0.128M 8% 30122025	BNA	8,00%	29/01/2026	128 550	128 607	9,53%
Total					220 850	221 268	16,40%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 139 459 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	696	722
Avoirs en banque	138 763	243 875
Sommes à régler	-	-18 862
Total	139 459	225 735

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 1 824 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	1 689	1 448
Dépositaire	135	116
Total	1 824	1 564

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 412 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	2 919	3 344
Publication CMF	204	203
Etat retenue à la source	176	150
Redevance CMF	113	97
Total	3 412	3 794

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	1 161 802
Nombre de parts	1 022 442
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	14 948
Nombre de parts émises	12 878
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	66 926
Nombre de parts rachetées	57 811
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres effets sur le capital	
Résultats antérieurs incorporés au capital	57 870
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 599
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	-2 461
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	18 207
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	108 994
Frais de négociation de titres	-487
Montant du capital au 31/12/2025	1 290 348
Nombre de parts	977 509
Nombre de porteurs	1

CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	59 863	57 044
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 015	826
Sommes capitalisables	58 848	57 870

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 61 450 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions	26 846	24 208
Revenus des obligations et valeurs assimilées	34 604	37 148
Total	61 450	61 356

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 24 200 DT au 31 décembre 2025. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur les comptes de dépôts	11 110	8 468
Revenus des prises en pension	7 720	7 142
Revenus des BTC	5 370	3 332
Total	24 200	18 942

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 20 658 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	19 128	16 907
Rémunération du dépositaire	1 530	1 353
Total	20 658	18 260

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 5 129 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération des CAC	3 606	3 615
Redevance CMF	1 286	1 137
Publications et publicités	200	201
Services bancaires et assimilés	12	15
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	25	26
Total	5 129	4 994

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,088	0,079	0,074	0,047
Charges de gestion des placements	-0,021	-0,018	-0,016	-0,010
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,066	0,061	0,058	0,037
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005	-0,005
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,061	0,056	0,053	0,032
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,001	0,005	0,003
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,060	0,057	0,058	0,035
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,112	0,022	0,006	-0,009
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,019	0,020	0,014	-0,012
Frais de négociation des titres	0,000	-0,002	-0,001	-0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres et frais de négociation	0,130	0,041	0,019	-0,022
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,191	0,097	0,072	0,010
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	0,130	0,041	0,019	-0,022
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,003	0,002	0,004	0,000
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,127	0,043	0,023	-0,022
Nombre de parts	977 509	1 022 442	1 024 537	850 892
Valeur Liquidative	1,380	1,193	1,094	1,013
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion / Actif Net Moyen	1,61%	1,61%	1,61%	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,40%	0,44%	0,48%	0,54%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,66%	5,02%	5,41%	3,59%
Actif Net Moyen	1 285 862	1 136 587	1 005 535	756 831

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Vie MODERE est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,25% HT sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 19 128 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie MODERE. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie MODERE ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2025, une rémunération pour un montant total TTC de 1 530 DT.